

Rachat de propres actions

Changement du but d'affectation



Programme de rachat 2008

Le 13 février 2008, le Conseil d'administration de Zurich Financial Services (ZFS) a décidé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions portant sur une valeur maximum de 2,2 milliards de CHF. ZFS avait l'intention d'utiliser les actions rachetées à des fins de réduction du capital avec annulation subséquente des actions.

L'offre de rachat sur la deuxième ligne de négoce de SWX Europe (anciennement virt-x) a été publiée le 20 février 2008 et a pris fin le 31 décembre 2008. Dans le cadre du programme de rachat d'actions, ZFS a racheté un total de 3.750.500 actions d'une valeur totale de 1,1 milliard de CHF.

Changement du but d'affectation

Contrairement à l'annonce initiale, le Conseil d'administration de ZFS a décidé de ne pas affecter à une réduction du capital les 3.750.500 actions acquises dans le cadre du programme de rachat. En lieu et place, il est prévu d'utiliser ces actions pour financer des acquisitions potentielles dans le futur.

Actionnaires principaux

Les actionnaires suivants ont une participation dans ZFS de plus de 3%:

Credit Suisse Group, 8070 Zürich

3,32% du capital-actions et des droits de vote (cf. avis de publicité du 13 juin 2008)

Zurich Financial Services, 8002 Zürich

3,001% du capital-actions et des droits de vote (cf. avis de publicité du 17 juillet 2008)

Impôts et droits

Le rachat de propres actions en vue de la réduction du capital est considéré tant au niveau de l'impôt fédéral anticipé que des impôts directs comme une liquidation partielle de la société procédant audit rachat. ZFS a ainsi déduit auprès des vendeurs respectifs l'impôt fédéral anticipé à l'intention de l'Administration fédérale des contributions lors du rachat des 3.750.500 actions nominatives sur la seconde ligne de négoce de SWX Europe (anciennement virt-x). Sous certaines conditions, les personnes domiciliées en Suisse peuvent demander le remboursement de l'impôt anticipé déduit. Les personnes domiciliées à l'étranger peuvent exiger le remboursement de l'impôt anticipé dans la mesure où des conventions de double imposition le prévoient. Le remboursement de l'impôt anticipé est possible indépendamment de l'affectation des actions rachetées de la société.

Les droits de timbre résultant de la vente / du placement des titres suite au changement du but d'affectation seront entièrement pris en charge par ZFS.

Numéros de valeur, ISIN et symboles Telekurs

Action nominative (ligne de négoce ordinaire)

d'une valeur nominale de 0,10 CHF 1 107 539 CH0011075394 ZURN

Action nominative (seconde ligne de négoce)

d'une valeur nominale de 0,10 CHF 3 753 443 CH0037534432 ZURNE

Lieu et date

Zurich, le 5 mars 2009

Cette annonce ne constitue pas un prospectus d'émission au sens des art. 652a et 1156 du Code des obligations suisse.